



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

miel

Question écrite n° 42571

## Texte de la question

M. Alfred Recours appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de l'adultération du miel. Il semblerait qu'une entreprise d'origine indienne propose par envoi de courrier électronique à des entreprises françaises des méthodes pour « allonger le miel ». Ces courriers qui ont, par ailleurs, été envoyés à des entreprises à l'étranger ont été à l'origine d'une pétition internationale contre l'adultération du miel. Alors que la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes effectue régulièrement des vérifications afin de s'assurer de la loyauté des miels commercialisés en France, il semble surprenant de voir une telle pratique se développer. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures de protection existantes pour empêcher ce commerce de l'adultération du miel.

## Texte de la réponse

La présence sur le marché français de miels adultérés pose un réel problème pour la filière apicole. Face à ce constat, les pouvoirs publics ont engagé un certain nombre d'actions. Tout d'abord, des contrôles sont régulièrement réalisés sur le marché par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Ces contrôles portent notamment sur l'adultération de miels par ajout de sucres exogènes. Ce programme de contrôle a permis de sensibiliser les opérateurs de la filière sur la nécessaire justification des allégations concernant l'origine botanique et géographique des miels. D'autre part, des programmes de recherche ont été mis en place afin de développer des méthodes analytiques permettant de mieux mettre en évidence l'adultération des miels. Ces études sont réalisées par les laboratoires compétents de la DGCCRF et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Recours](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42571

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2000, page 1370

**Réponse publiée le :** 29 mai 2000, page 3239